

Antenne des Côtes d'Armor
Rue Crec'h Ugen
22 810 Belle-Isle-en-Terre
02 96 21 14 70
cotes-darmor@eau-et-rivieres.org

À Belle-Isle-en-Terre, le 12 août 2019

Mme la commissaire enquêteur
Mairie de Plounévez-Moëdec

Objet : Enquête publique projet d'abattoir multi-espèces à Plounévez-Moëdec

Madame,

En préambule, notre association souhaite préciser que le dossier présenté dans le cadre de cette enquête publique est un assemblage de nombreux documents complexes et techniques. Le résumé non-technique fait à lui seul 18 pages ! Il est évident que cette enquête n'est pas accessible à la compréhension du plus grand nombre et ne facilite donc pas la participation du public, qui plus est en plein cœur de l'été.

- Acceptabilité du milieu et aspect quantitatif de la ressource en eau

L'enquête publique actuellement en cours concernant la demande de Lannion Trégor communauté se déroule dans un contexte où les incidences du changement climatique deviennent plus palpables. À ce sujet l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a validé en avril 2018 son plan d'adaptation au changement climatique (document complet consultable à cette adresse : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/le-comite-de-bassin-se-dote-dun-plan-dadaptation-au-changement-c.html>). Dans celui-ci, il est fait état que nous devons nous attendre, dans les années à venir, à, notamment :

- «- Une hausse des températures de l'air, de 0,8 à 2°C d'ici à 2070, avec une augmentation de jours de fortes chaleur,
- Une hausse des températures de l'eau de 1,1 à 2,2°C d'ici 2070 par rapport à la période de référence 1976-2005 ;
- Des précipitations probablement en baisse l'été, dans des proportions variables selon les modèles et les scénarios. La hausse des précipitations hivernales est plus incertaine, même si on peut s'attendre à ce qu'il y ait de 1 à 4 jours de fortes pluies par an en plus par rapport à la période de référence 1976-2005 (selon les scénarios et les modèles);
- Une augmentation de l'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau ;
- Une baisse des débits annuels des cours d'eau du bassin de la Loire de 10 à 40% d'ici 2070 par rapport à la période de référence 1976-2005, avec une baisse encore plus marquée à l'étiage dans certains secteurs ;
- Une baisse de la recharge des aquifères ».

• Siège social

Eau & Rivières de Bretagne
Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
Tél. : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org

Alors même que le projet présenté par Lannion Trégor Communauté prévoit de nouveaux rejets dans le petit ruisseau du Porz an Park, l'étude d'acceptabilité présentée dans le dossier d'enquête publique est muette sur les incidences probables du changement climatiques sur ce cours d'eau.

D'autre part, il manque une analyse des rejets de la future station d'épuration sans les rejets de l'abattoir. En effet, la nouvelle station d'épuration améliorera grandement la qualité de son rejet vers le milieu naturel. Néanmoins, il n'est pas concevable de construire un nouvel équipement améliorant l'état du rejet et immédiatement lui faire parvenir des effluents d'abattoir déclassant à nouveau le cours d'eau récepteur. Le tableau présenté à la page 63 du rapport montre déjà clairement un déclassement du cours d'eau lors des périodes d'étiages. Qu'en sera-t-il avec des étiages plus sévères ?

Notre association considère donc que cette étude d'acceptabilité présentée par le pétitionnaire est insuffisante et ne permet pas d'évaluer correctement les incidences de ses rejets sur le milieu récepteur.

Dans un contexte où la ressource en eau serait plus rare, il est indispensable que des établissements comme les abattoirs soient exemplaires en terme d'économie et de recyclage d'eau. Cela permettra de limiter au maximum ces prélèvements dans la ressource et de sécuriser l'alimentation en eau potable pour la population. Améliorer les performances de la filière pourrait notamment permettre une extension de l'utilisation des eaux recyclées vers d'autres usages sans risques sanitaires, pour l'instant interdits. Nous demandons donc que le dossier présenté soit complété par un programme d'action d'économies d'eau possible, présentant les gains escomptés et accompagné d'un calendrier de mise en œuvre.

D'autre part, il serait nécessaire d'avoir une présentation plus approfondie de l'étude faite par la SAUR garantissant l'alimentation en eau potable du site. Le Léguer connaît des étiages sévères qui seront certainement amplifiés ces prochaines années : quelle sera alors la part réservée au milieu naturel pour assurer la survie de la faune piscicole ?

- Sécurisation de la canalisation transportant les effluents la station d'épuration

Le transfert des eaux pré-traitées vers la station d'épuration de Plounévez-Moëdec se fera à l'aide d'une canalisation. Il n'est pas fait mention du dispositif permettant la détection éventuelle de fuite dans cette canalisation et donc de rejets directs vers le milieu naturel ainsi que des mesures qui seront prises en cas de défaillance (électrique ou mécanique) des pompes de relevage nécessaires à cause du relief.

- Cohérence du projet avec le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Lannion

La commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de la baie de Lannion n'a pas été consultée sur ce projet. Il ne lui a donc pas été possible de se positionner sur les impacts de ce projet vis-à-vis des objectifs du SAGE. Concernant la gestion intégrée des eaux pluviales, comme demandée dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, le pétitionnaire balaie rapidement la thématique en précisant que les eaux pluviales seront dirigées vers le réseau public. La démonstration nous semble un peu courte.

La protection des zones humides est également très peu abordée alors même que le site de l'abattoir jouxtera une zone humide. L'étude faune-flore précise : « *L'alimentation de cette zone humide semble être liée à la fois au fossé et en période hivernale au ruissellement hypodermique de la parcelle au sud (topographiquement plus haute). Compte tenu de la période d'analyse printanière, ce fonctionnement*

- **Siège social**

Eau & Rivières de Bretagne
Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
Tél. : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org

qui ne peut être garanti est fortement suspecté ». Il n'est fait aucune mention d'une contre-visite hivernale permettant de vérifier ou non cette hypothèse. Par ailleurs, l'assurance que l'alimentation de la zone humide sera bien préservée n'est à aucun moment garantie. Le pétitionnaire doit préciser les possibles impacts sur l'approvisionnement en eau de cette zone humide avec l'imperméabilisation réalisée par ce projet à proximité immédiate.

Nous aurions aimé avoir des précisions sur l'incidence de la nouvelle station d'épuration sur la facturation de l'assainissement collectif aux usagers individuels. D'autre part, nous souhaiterions connaître les tarifs qui seront pratiqués pour les prestations du nouvel abattoir.

Si notre association n'est pas opposée au principe du transfert de l'abattoir, nous avons besoin de garanties sur la préservation des milieux naturels (zones humides, cours d'eau), l'eau potable, le traitement des déchets et des eaux usées.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à la présente et des suites que vous voudrez bien lui donner. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Le groupe Trégor,

Copie à : M. le Président de la commission locale de l'eau de la baie de Lannion

• **Siège social**

Eau & Rivières de Bretagne
Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
Tél. : 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org